

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 12 février 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU
RESEAU D'ASSAINISSEMENT (11-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°07-2019 du 25 janvier 2019, le conseil municipal avait retenu le maître d'œuvre Prima Ingenierie pour desservir en assainissement le quartier Saint Jean, la route de Jézeau et le centre de vacances Oxygers. Les travaux d'extension du réseau ne concernent plus la route de Jézeau mais le quartier Saint Jean, le quai de la Neste et le centre Oxygers.

Le montant du marché était de 8 450€ HT correspondant à une enveloppe de travaux de 130 000€ HT. Or la nouvelle estimation de travaux s'élève à 300 000€ HT ce qui porte le nouveau forfait de rémunération de Prima Ingenierie à 19 500€ HT, soit une augmentation de 11 050€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 11 050€ HT portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 19 500€ HT.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (12-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°07-2019 du 25 janvier 2019, le conseil municipal avait retenu le maître d'œuvre Prima Ingenierie pour desservir en assainissement le quartier Saint Jean, le quai de la Neste et le centre de vacances Oxygers.

L'estimation des travaux faite par Prima Ingenierie s'élève à 340 800€ HT, auxquels s'ajoutent les frais de MOE, de raccordements, et de contrôle des réseaux neufs, soit un total de 378 600€ HT.

La consultation de travaux sera lancée par lots en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis sur le choix. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyse du maître d'œuvre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2024.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De lancer la consultation en procédure adaptée pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le quartier St Jean, le quai de la Neste et le centre Oxygers.
- D'autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

DEMANDE DE FINANCEMENT – RESTAURATION DES OBJETS DU TRESOR POUR LA CHAPELLE ST EXUPERE (13-2024)

Dans le cadre du projet de mise en valeur des œuvres et objets mobiliers dans la chapelle Nord de l'église St Exupère, l'intervention d'une conservatrice/ restauratrice d'œuvres sculptées a été demandée pour l'ensemble des cinq sculptures en bois polychrome, à savoir : une Vierge à l'Enfant et quatre statuettes.

Les prestations envisagées comprennent l'étude hygrométrique de la chapelle avec la pose d'un capteur/enregistreur et les préconisations de conservation, les traitements de conservation/restauration nécessaires et les préconisations de soclage pour chaque œuvre.

Le devis présenté par Mme Julie CATALO, conservatrice/restauratrice de biens culturels s'élève à 3 565€ HT.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est sollicitée à hauteur de 40%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 40%, soit un montant de 1 426€ HT
- Autorise Mr le Maire à demander l'autorisation d'intervention sur les objets correspondants pour le « Projet de mise en valeur d'objets mobiliers dans la chapelle nord de la chapelle St Exupère »
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

DEMANDE DE FINANCEMENT – ETUDE MUSEOGRAPHIQUE POUR LA CHAPELLE ST EXUPERE

(14-2024)

Dans le cadre du projet de mise en tourisme de la chapelle St Exupère, l'intervention d'une scénographe/muséographe a été sollicitée.

Le devis présenté par l'agence CS Design s'élève à 12 000€ HT. Cette mission a pour objet la partie étude et conception scénographie et graphisme ainsi que le cahier des charges et suivi des travaux scénographiques liés aux vitrines, à la fabrication d'un pupitre graphique et d'un totem d'entrée pour audio et matériel de diffusion.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est sollicitée à hauteur de 40%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M. le maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 40%, soit un montant de 4 800€ HT,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF 2024-2027

(15-2024)

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Aure Louron s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale avec la CAF des Hautes-Pyrénées en 2019 pour une durée de trois ans. Celle-ci est arrivée à échéance au 31/12/2023.

La démarche CTG permet de :

- Réaliser et de mettre en place un projet de territoire sur toutes les thématiques de l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement...)
- Faire bénéficier des financements bonus territoires (ex-financements versés dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse), aux gestionnaires des équipements petite enfance, enfance et jeunesse et parentalité.

La CAF nous propose de renouveler cette convention pour 2024-2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à signer cette nouvelle convention 2024-2027

ANCIENS LOCAUX DU TRESOR PUBLIC

(16-2024)

Comme débattu lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'étudier la rénovation intérieure du Château des Nestes.

Dans ce contexte et afin de permettre un meilleur fonctionnement de l'Office du Tourisme Communautaire, il paraît souhaitable de le déplacer dans le local occupé précédemment par le Trésor Public.

L'étude technique et financière engagée pour le château permettra à moyen terme d'établir les conditions de retour de l'OTC au rez de chaussée de celui-ci et d'envisager tous les scénarios de son occupation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à mettre à disposition provisoirement le local communal « Ex Trésor Public »
- D'engager une étude de rénovation intérieure du château des Nestes (thermique, accessibilité)

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- ❖ Estimation de l'ancienne station-service
- ❖ Echange terrain Perez
- ❖ Devis de Lumiplan
- ❖ Loyer MAM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau